

Hausse des tarifs administratifs à la RAMQ

Dans le cadre de la Politique de financement des services publics du ministère des Finances, la RAMQ est tenue d'indexer chaque année le tarif des biens et des services qu'elle offre. À compter du **1^{er} janvier 2019**, le taux d'indexation s'élèvera à **1,71 %**.

Au début de janvier 2019, les professionnels de la santé, sauf les pharmaciens, et les denturologistes pourront prendre connaissance des nouveaux tarifs en consultant la rubrique *Frais administratifs* de l'onglet *Administration de la pratique* dans la section réservée à leur profession, sur le site de la RAMQ, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Les frais exigibles pour la recherche de renseignements, la copie de documents financiers, un état des revenus ou une copie d'état de compte seront également ajustés.

Les formulaires de demande de documents financiers seront mis à jour pour le 1^{er} janvier 2019 et devront être utilisés dès lors :

- *Demande de documents financiers – Professionnels de la santé* (4176);
- *Demande de documents financiers – Dispensateurs de services assurés* (4263);
- *Demande de documents financiers – Pharmacies* (4274).

c. c. Fédérations et associations

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Heures d'ouverture

Pharmaciens

Québec 418 643-9025
Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
(mercredi de 9 h 30 à 17 h)

Autres professionnels

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)